

## Demande d'intervention financière en cas de calamité publique

<i>Réservé à l'administration</i>	Dénomination de la calamité publique :
	Numéro du dossier :

### Formulaire particulier D : Agriculture (\*)

(Cheptel vivant, récoltes, produits, stocks, matériel d'exploitation, ...)

#### 1. Renseignements généraux

a) Nom du (des) propriétaire(s) des biens à la date de la calamité :

.....  
.....

b) Adresse de l'exploitation agricole :

.....  
.....

c) Nature de l'activité exercée :

.....  
.....

d) Constat des dommages

- La commission agricole communale a-t-elle constaté les dommages ?

- Oui ; joignez le procès-verbal
- Non

- Avez-vous fait appel à votre propre expert pour constater les dommages ?

- Oui ; nom de l'expert : .....  
                                  adresse de l'expert : .....  
                                  Joignez le rapport et la note d'honoraires.
- Non

e) Assurances

- Joignez une copie de la police d'assurance, même si votre compagnie d'assurances ne vous indemnise pas.
- Recevez-vous une indemnité de votre assureur ?
  - Oui ; demandez à votre assureur une attestation détaillée d'intervention et joignez-la
  - Non ; demandez à votre assureur une attestation de non-intervention et joignez-la.

#### 2. Dommages

a) Description et estimation des dommages

- Indiquez clairement la situation des biens sinistrés. Utilisez à cette fin le formulaire de la déclaration de superficie.
- Donnez sur une feuille séparée une description et une estimation détaillées des dommages (à compléter uniquement si vous n'avez pas fait appel à votre propre expert).
- Montant total de ces dommages : .....

\* Agriculture à proprement parler, horticulture, floriculture, arboriculture fruitière ou non, viticulture, aviculture, apiculture, ... pour autant qu'il s'agisse d'activités professionnelles.

b) Mesures conservatoires

Avez-vous pris des mesures pour limiter les dommages ?

Non

Oui ; - Nature : .....

.....

- Date à laquelle ces mesures ont été prises : .....

- Coût : .....

Date :

Signature(s) :

**ATTENTION !**

Seuls les dégâts mentionnés dans votre demande pourront faire l'objet d'une indemnisation ; signalez donc **TOUS LES DÉGÂTS QUE VOUS AVEZ CONSTATÉS**. N'oubliez pas de fournir **TOUTES LES PREUVES NECESSAIRES** ; des photos sont fortement recommandées.

Le présent formulaire ainsi que toutes ses annexes doivent être transmis en deux exemplaires